

Un message en français suivra

Dear Members,

We hope that you are continuing to stay healthy during this challenging time.

In early May, you will receive the 2021-2022 CPA/CPAP¹ Liability Insurance Program renewal from the program's broker, BMS. You will see that Professional Liability Insurance (PLI) premium has increased this year. This increase is a direct reflection of increased claims, where millions of dollars of claims costs have been paid under the psychology program to defend and protect insured members.

The premium charged this year is substantiated by actuarial analysis and has been negotiated to keep the increase to the lowest amount acceptable to the Insurer to renew the policy.

2021-2022 Professional Liability Insurance coverage

Your CPA/CPAP policy is in place to provide coverage for legal defence costs and monetary judgements should a professional liability complaint or lawsuit be made against you. Each insured member can access up to \$10M per claim and per year to defend against insured claims.

Another important element is the Regulatory Legal Expense coverage, where members can access up to \$300,000 per claim and per year to pay the costs of legal defence associated with a complaint made to your regulatory body (professional College). This is an essential piece of coverage as more than 80% of claims under the CPA/CPAP program in any given year are College complaints, where legal defence costs can range from tens to hundreds of thousands of dollars.

We are aware that in an effort to reduce insurance claims, other programs or policies for psychologists have removed coverage for defence against College complaints and disciplinary hearings. While this may result in lower premiums, it also leaves psychologists without the kind of insurance coverage they are most likely to need. BMS is committed to ensuring that members are provided with comprehensive coverage that represents the needs and greatest practice exposures for psychologists.

Psychologists who are members of both CPA and a participating provincial/territorial association will continue to receive a discount on their premiums. Please feel free to connect with BMS at 1-855-318-6038 or psy.insurance@bmsgroup.com if you have any questions about the policy. To share any queries with the management of the program, contact executiveoffice@cpa.ca.

We thank you for your participation in this program and the confidence you have placed in Canada's associations of psychology. Be safe, stay well.

¹ The CPA/CPAP program is available to members of CPA as well as members of the provincial/territorial associations of psychology who make up the Council of Professional Associations of Psychologists (CPAP).

Madame, Monsieur,

Nous espérons que vous vous portez bien pendant cette période difficile.

En mai, le courtier du programme d'assurance de la SCP/CSPP¹, BMS, vous fera parvenir l'avis de renouvellement de la police d'assurance responsabilité pour l'année 2021-2022. Vous constaterez que la prime d'assurance responsabilité professionnelle a augmenté cette année. Cette augmentation est le résultat de l'augmentation des réclamations, où des millions de dollars de coûts d'indemnisation ont été payés dans le cadre du programme de psychologie pour défendre et protéger les membres assurés.

La prime facturée cette année est étayée par une analyse actuarielle et a été négociée pour maintenir l'augmentation au montant le plus bas acceptable pour l'assureur pour renouveler la police.

Couverture d'assurance responsabilité professionnelle en 2021-2022

Votre politique SCP/CSPP est en place pour couvrir les frais de défense juridique et les jugements pécuniaires en cas de plainte ou de poursuite en responsabilité professionnelle contre vous. Chaque membre assuré peut accéder jusqu'à 10 M \$ pour se défendre contre les sinistres assurés.

Un autre élément important est la couverture des frais juridiques réglementaires, où les membres peuvent accéder jusqu'à 300 000 \$ pour payer les frais de défense juridique associés à une plainte déposée auprès de votre organisme de réglementation (ordre). Il s'agit d'un élément essentiel de la couverture, car plus de 80% des réclamations faites auprès du programme d'assurance de la SCP/CSPP au cours d'une année donnée concernent des plaintes déposées à l'ordre professionnel, où les frais de défense juridique peuvent aller de dizaines à des centaines de milliers de dollars.

Nous sommes conscients que, dans le but de réduire les réclamations d'assurance, d'autres programmes ou polices offerts aux psychologues ont supprimé la couverture des frais juridiques à payer pour se défendre contre une plainte de l'ordre et pour les audiences disciplinaires. Même si cela peut faire baisser les primes, cela prive les psychologues du type de couverture d'assurance dont ils ont le plus besoin. BMS s'engage à s'assurer que les membres bénéficient d'une couverture complète, qui tient compte des besoins et de l'exposition aux réclamations liées aux activités professionnelles des psychologues.

Les psychologues qui sont membres à la fois de la SCP et d'une association provinciale/territoriale participante continueront d'obtenir une réduction de primes. N'hésitez pas à communiquer avec BMS au 1-855-318-6038 ou à psy.insurance@bmsgroup.com si vous avez des questions sur la police. Si vous avez des questions au sujet de la gestion du programme, écrivez à executiveoffice@cpa.ca.

Nous vous remercions de participer au programme d'assurance de la SCP/CSPP et de la confiance que vous accordez aux associations de psychologues du Canada. Faites attention à vous et portez-vous bien.

¹ Le programme d'assurance de la SCP/CSPP est offert aux membres de la SCP ainsi qu'aux membres des associations provinciales et territoriales de psychologues qui font partie du Conseil des sociétés professionnelles de psychologues (CSPP).